

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1750

présenté par

Mme Mathilde Paris, M. Allisio, M. Cabrolhier, M. Dessigny, M. Frappé, Mme Grangier,
Mme Loir, M. Lottiaux, M. Salmon, M. Sabatou et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 5, substituer au montant :

« 11 294 € »,

le montant :

« 12 225 € ».

II. – En conséquence, après le même alinéa, insérer l’alinéa suivant :

« a *bis*) Au début du deuxième alinéa, le taux : « 11 % » est remplacé par le taux : « 9 % » ; ».

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« III. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à la taxe visée à l’article 235 *ter* ZD du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alléger le montant de l’impôt sur le revenu par l’intermédiaire de deux leviers :

- Modification du taux applicable à la part de revenu taxée au titre de la première tranche,
- Augmentation du seuil du revenu imposable afin d’exonérer les foyers les plus modestes.

Cela permettra concrètement de diminuer la charge fiscale des français qui travaillent, notamment les classes moyennes, grandes oubliées du projet de loi sur le pouvoir d'achat.

D'après les hypothèses testées grâce au simulateur "LexImpact", cette réforme marquerait un gain de pouvoir d'achat considérable pour les classes populaires et moyennes (tandis que les foyers fiscaux les plus aisés qui ne sont pas ciblées par le dispositif réaliseraient un gain négligeable).

Foyer fiscal	Revenus mensuels (€)	IR actuel à 11%(€)	IR réduit à 9%(€)
Célibataire sans enfant	2 500	981	545
Célibataire avec un enfant	3 000	829	385
Couple marié sans enfant	4 500 (à deux)	5 770	909
Couple marié avec un enfant	4 500 (à deux)	802	171

Cette mesure présente ainsi un coût budgétaire modéré pour l'Etat.

Elle nous apparait indispensable pour redonner du pouvoir d'achat aux classes moyennes et déclencher un cercle vertueux puisque cela se traduira par un regain de consommation et d'investissement qui produira, in fine, des recettes fiscales nouvelles pour l'Etat ainsi qu'un rebond d'activité dont l'économie française a tant besoin.